



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-03

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-03 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un projet de règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Barbe portant le numéro 2020-03 a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 5 octobre 2020 à 19h00 à la salle du conseil municipal sise au 475, Chemin de l'Église (Centre communautaire Carole-Tremblay).

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

Le présent règlement a pour objet d'encadrer la constitution du comité consultatif d'urbanisme en précisant le nombre de membres, la durée de leur mandat, les responsabilités, les fonctions et les règles de régie interne du comité, etc.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 15ième jour de septembre deux mille vingt.

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 15 septembre 2020 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15e jour de septembre 2020

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière